Fiche technique

Reporters Normandie Jeunes Radio

Année de découverte (année 1)

Sommaire

1 / Cadre général

2 / Objectifs généraux du dispositif

3 / Objectifs stratégiques

4 / Déroulement et intervention de zones d'ondes

5 / Séquence jeunesse

6 / Engagements de l'établissement

7 / Coût et répartition des dépenses liées au projet

8 / Modalités de recrutement

9 / Contacts partenaires

I - Cadre général :

La Région Normandie, dans le cadre du programme régional d'actions éducatives proposé aux établissements relevant de sa compétence (lycées, CFA, MFR, missions locales et organismes de formation professionnelle), accompagne le dispositif d'éducation aux médias « Reporters Normandie Jeunes ». Ce dispositif est structuré autour de deux médias : la radio et la Web TV.

« Reporters Normandie Jeunes Radio » prévoit l'organisation d'ateliers radio organisés dans les établissements à destination des élèves, apprentis et stagiaires, animés par des professionnels de l'association « Zones d'Ondes ». Dans ce contexte, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à élaborer et mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique qui structure le cadre général présenté ici, le programme d'ateliers défini avec chaque établissement.

Ces ateliers débouchent sur la mise en place de radios temporaires diffusées via le web et le réseau hertzien (bande FM) sur une fréquence attribuée par l'ARCOM. Les productions réalisées dans ce cadre sont mises en ligne sur un espace de diffusion animé par l'association Zones d'Ondes ainsi que sur la plateforme régionale de diffusion du dispositif « Reporters Normandie Jeunes » : https://reporters-normandie-jeunes.normandie.fr/

Ce dispositif est organisé en partenariat avec les Autorités Académiques (Académie de Normandie et DRAAF) qui participent aux instances de pilotage.

Les établissements candidats au dispositif « Reporters Normandie Jeunes Radio » peuvent s'inscrire dans un cycle de 3 années permettant l'installation pérenne d'un projet radio. Il s'organise comme suit :

- **une première année de découverte,** permettant à l'établissement d'expérimenter un projet radio. Lors de cette première année, les jeunes participants prennent conscience de la parole et de la voix, s'exercent en fabriquant des émissions et en réalisant des enregistrements pour une journée de diffusion. A l'issue de cette première année, les structures éducatives font ou non le choix de développer une radio pérenne. Dans ce cas, elles continuent de bénéficier de l'accompagnement de « Zones d'Ondes » pour deux années.

- **Une deuxième année de préparation à l'autonomie** en vue d'une animation plus autonome de l'antenne lors de deux journées de diffusion et de la production d'émissions pour l'espace régional de diffusion sur le Web. C'est aussi l'année de décision d'acquisition d'un studio.

- **Une troisième année d'accompagnement à l'autonomisation de l'établissement** permettant l'appropriation du studio acquis en deuxième année et un travail en autonomie, débouchant sur des productions régulières d'émissions pouvant intégrer l'espace régional de diffusion.

II - Objectifs généraux du dispositif :

- Contribuer à la formation et à la construction de la citoyenneté des jeunes en favorisant leur expression, leur autonomie et le travail en équipe,

- Les faire progresser dans la maîtrise de la langue orale et écrite et dans l'écoute de l'autre,

- Favoriser la prise de parole des jeunes pour mieux percevoir leurs attentes,

- Développer une action de médiation attractive, véritable plus-value pour les projets pédagogiques,

- Contribuer au dynamisme de la vie de l'établissement par l'élaboration d'un projet capable de rayonner au-delà du groupe d'élèves concernés.

III - Objectifs stratégiques en première année :

Dans la perspective de la découverte du média et de l'éventuelle inscription du projet radiophonique dans le projet de l'établissement, il s'agit de :

- **Sensibiliser des élèves au média radio** (information, diffusion sur le Web et en FM, etc…),

- **Mobiliser l'équipe éducative** sur l'utilisation pédagogique de l'outil radio et pour la bonne mise en œuvre du projet (fonctionnement, activités pédagogiques, etc),

- **Mesurer les possibilités de poursuite du projet :** possibilité de stabilisation d'une équipe éducative du projet radio, acquisition de matériel par l'établissement, stabilisation d'un groupe pilote.

IV - Déroulement et intervention de zones d'ondes :

Un groupe-pilote d'élèves est constitué au sein de l'établissement. Il est chargé de la définition du projet éditorial, en vue de la journée de diffusion (brainstorming initial sur des idées de contenus, sur le nom et le visuel de la radio, conception d'une grille de programmes, des émissions de la mi-journée, de certaines émissions le matin ou l'après- midi, de la programmation musicale et de l'habillage sonore).

Deux à trois classes ou groupes peuvent être associés au projet pour réaliser une émission pour la journée de diffusion et/ou pour préparer la promotion du projet et la communication autour de cette journée de diffusion.

Sur l'année de découverte, le projet radio se déroule comme suit :

- **Une phase de préparation** avec « Zones d'Ondes », les membres de l'équipe éducative et les jeunes concernés permet de définir les modalités de la résidence radio au sein de l'établissement : elle s'articule autour d'une réunion pour définir un pré-projet et un premier calendrier en juin/juillet et d'une réunion pour stabiliser le projet et arrêter le calendrier définitif en septembre.

- **Une formation de 2 jours en septembre 2022,** pour les 2 référents du projet, organisée en collaboration avec les responsables EMI (éducation aux médias et à l'information) de l'Académie de Normandie et le réseau CANOPE dans le cadre du Plan Académique de Formation. Elle est ouverte aux référents hors éducation nationale et se déroulera lundi 18 et mardi 19/09 (Caen) et jeudi 21 et vendredi 22/09 (Rouen).

- **4 ateliers radio encadrés par 2 professionnels de Zones d'Ondes** (entre 10 h et 12 h 30 puis de 13 h 30 à 15 h 30) espacés de 1 à 4 semaines entre novembre et avril pour travailler avec le groupe-pilote d'une part, et les classes ou groupes associés d'autre part. Les ateliers permettent de se familiariser avec des formats radiophoniques et des moyens techniques. Un essai de diffusion sur le web est inclus dans un de ces 4 ateliers. Le matériel technique nécessaire (studio radio, matériel d'enregistrement, de montage et de mixage) est mis à disposition par Zones d'ondes sur le temps des ateliers.

- **Des travaux inter-ateliers** assurés par les élèves avec l'aide et le suivi des membres de l'équipe éducative, pour une présentation lors de la prochaine journée d'intervention de Zones d'Ondes. Zones d'Ondes pourra prêter ponctuellement du matériel d'enregistrement nomade.

- **1 demi-journée consacrée à une conférence de presse** en amont de la journée de diffusion radio (au minimum une semaine avant la diffusion). Elle est organisée par une des classes ou un des groupes engagés dans le projet. Cette conférence est indispensable pour valoriser le projet dans son environnement. Elle donne lieu à des invitations aux élus de la Région et aux partenaires institutionnels de l'établissement.

- **1 journée de diffusion de la radio temporaire sur le web en direct sur l'espace** régional de diffusion **et le réseau hertzien**, sur une fréquence validée par l'ARCOM. Cette diffusion se déroule sur une journée, entre mars et juin.

- **2 temps de bilan** (un intermédiaire à mi-parcours et un final à l'issue de la journée de diffusion) permettant notamment de définir les suites à donner à l'intervention de Zones d'Ondes en cas de souhait de pérenniser une activité radio au sein de l'établissement.

V - Séquence jeunesse :

La Région Normandie développe un programme d'actions éducatives autour des grands enjeux de citoyenneté. Aussi, afin de donner une plus grande visibilité à différents dispositifs, dont Reporters Normandie Jeunes, une **« séquence jeunesse » sera organisée,** la matinée **du 04 juin 2024** à Caen.

L'ensemble des participants seront ensuite invités à converger, l'après-midi, au Zénith, pour **la cérémonie de remise du Prix Liberté.**

PARTICIPER A L'EDITION 2024

Dans ce cadre, **6 classes** seront sélectionnées pour **participer à la séquence jeunesse.**
Pour ce faire, un appel à candidatures, en lien avec la thématique du **80é anniversaire du débarquement,** sera envoyé **début septembre 2023**, à l'ensemble des classes inscrites dans le dispositif Reporters Normandie Jeunes.

Par ailleurs, afin de préparer les jeunes à la cérémonie, les enseignants des classes concernées les feront participer au votre Prix Liberté, via les différentes modalités proposées.

Pour toutes questions concernant cette organisation, contactez **David Osmont,** chargé de projet actions éducatives à la Région Normandie (voir contacts).

VI - Engagement de l'établissement :

La mise en oeuvre du projet se fait sous l'autorité du chef d'établissement. Sa bonne réalisation suppose de :

- **Mobiliser 2 référents et impliquer d'autres membres volontaires de l'équipe éducative.** Les 2 référents permettent d'une part une répartition des missions, d'autre part une plus grande mobilisation de l'équipe éducative, enfin le remplacement de l'une d'elles en cas d'absence ou de départ. Interlocuteurs de « Zones d'Ondes » et garants du bon fonctionnement du dispositif au sein de l'établissement, les référents s'engagent notamment à :

  - s'assurer des conditions logistiques de réalisation de l'action sur l'année scolaire (mise à disposition de salles adéquates, accès à du matériel informatique et à une connexion Internet, accueil de l'association, information des élèves/apprentis…),

- Mobiliser les membres de la communauté éducative autour du projet,

- Organiser conjointement avec « Zones d'Ondes » la mobilisation, l'implication et l'encadrement des jeunes dans les différentes phases du projet (ateliers/diffusion/communication),

- Participer aux temps collectifs ponctuant le dispositif (bilans intermédiaires et finaux de l'action, conférence de presse),

- Contribuer à son rayonnement interne et externe,

- Suivre la formation mise en oeuvre dans le cadre du Plan Académique de Formation.

- **Mettre à disposition les moyens matériels suivants pour la réalisation de l'action :**

  - Une salle pour l'implantation du studio radio,

  - Une salle de travail,

  - Un lieu d'implantation de l'antenne,

  - Une connexion Internet permettant de diffuser sur le web,

  - Des moyens d'écoute dans l'établissement lors de la journée de diffusion.

Les dates et modalités d'intervention tenant compte des contraintes de chacun sont arrêtées conjointement par l'association Zones d'Ondes et l'établissement et font l'objet d'une convention entre les deux parties. La date de bilan collectif est définie avec l'ensemble des partenaires du dispositif.

VII - Coût et répartition des dépenses liées au projet :

Le coût moyen d'une résidence dans une année de découverte est estimé à **10 000 euros.**
Il comprend l'intervention de « Zones d'Ondes », les frais de déplacements des intervenants, la mise à disposition du matériel technique.

La Région prend en charge la majeure partie du coût d'une résidence. **Une contribution financière à hauteur de 10 % (soit 1000 €)** est demandée à l'établissement et versée à l'association Zones d'Ondes.

L'établissement assure la restauration et, le cas échéant, l'hébergement des membres de l'association lors de leurs interventions. Il assure également les éventuels frais de déplacement du ou des référents engendrés par le projet.

« Zones d'Ondes » prend en charge la mise à disposition du matériel radio, l'installation de l'antenne radio, la déclaration à l'ARCOM et les droits d'auteurs.

Le Rectorat prend en charge les frais de déplacement des enseignants relevant du Ministère de l'Education Nationale pour les formations dans le cadre du PAF. Pour les autres, ces frais sont à la charge des établissements.

VIII - Modalités de recrutement des établissements et calendrier :

Les structures intéressées peuvent prendre contact avec Zones d'Ondes pour formaliser leur projet et renseigner la fiche de candidature : julien.zonesdondes@gmail.com et/ou secrétariat Zones d'ondes - 02.31.54.25.45).

La fiche de candidature jointe à cette fiche technique est à retourner au référent académique concerné (responsable EMI de l'Académie ou DRAAF pour les établissements d'enseignement agricole – cf. coordonnées figurant ci-dessous) ainsi qu'au service Jeunesse et Politiques éducatives de la Région Normandie (david.osmont@normandie.fr), avec copie à « Zones d'ondes » (secretariat.zonesdondes@gmail.com) avant :

le 08 juin 2023

Un comité de pilotage animé par la Région et composé des autorités académiques et des associations « Zones d'ondes » et « Culture et Nature » se réunit pour sélectionner les structures en vue de la saison 2023-2024 sur la base des informations contenues dans la fiche de candidature et notamment, les attendus et modalités de mises en œuvre indiquées par l'établissement.

IX - Contacts partenaires :

Opérateur Zone d'ondes	**Julien HANSE julien.zonesdondes@gmail.com - 02.31.54.25.45**
Responsable EMI de l'Académie	**Céline THIERY celine.thiery@ac-normandie.fr**
DRAAF de Normandie	**Delphine GIBET delphine.gibet@agriculture.gouv.fr**
Région Direction Jeunesse et Sports	**David OSMONT david.osmont@normandie.fr 02.14.47.62.52**